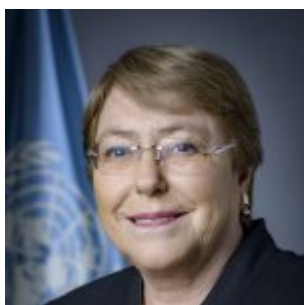


Violations des droits de l'homme: la lettre de Michelle Bachelet au chef de la junte en Guinée

écrit par GuineePolitique© | 21 août 2022



Droits de l'homme

Arrestations d'opposants et d'acteurs de la société civiles, cas de morts et blessés lors des manifestations des 28 et 29 juillet 2022, dissolution du Front National pour la Défense de la Constitution (FNDC), **Michelle Bachelet**, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, écrit au Colonel Mamadi Doumbouya, président de la junte guinéenne pour exprimer ses « profondes préoccupations face à l'évolution récente de la situation des droits de l'homme en République de Guinée ».

Selon les informations que j'ai reçues, le recours à la force par les forces de sécurité lors des manifestations des 28 et 29 juillet 2022 a entraîné un certain nombre de morts et de blessés. De telles actions pourraient constituer des violations des droits de l'homme, y compris des droits à la vie et à l'intégrité physique.

Je suis également préoccupée par les informations faisant état d'un grand nombre d'arrestations de manifestants, y compris des membres de l'opposition politique et de la société civile. De telles actions pourraient constituer des violations des droits à la liberté d'association et de réunion pacifique.

Je été informée de la décision prise par votre gouvernement le 9 août courant de dissoudre le Front National pour la Défense de la Constitution, un collectif de partis politiques d'opposition, syndicats et organisations de la société civile, qui a été à l'initiative des manifestations des 28 et 29 juillet dernier. Une telle mesure constitue une atteinte grave au droit à la liberté d'association et de réunion pacifique. J'en appelle à votre gouvernement à revenir sur cette décision et à garantir à tous les Guinéens les libertés fondamentales contenues dans la Constitution guinéenne et conventions internationales relatives aux droits de l'homme auxquelles la République de Guinée est partie.

[Michelle-Bachelet-au-chef-de-la-junte-Guinee](#) **Télécharger**

« Une constante dégradation de l'état des droits fondamentaux en Guinée », les

avocats du FNDC interpellent l'ONU et la CPI

écrit par GuineePolitique© | 21 août 2022



Politique/Droits de l'Homme

Dans une correspondance adressée à Madame le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme **Michelle BACHELET** du Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme et à Monsieur le Procureur de la Cour Pénale Internationale **M. Karim A. A. Khan**, les avocats conseils du FNDC dénoncent une situation alarmante des droits humains en Guinée, une instrumentalisation de la justice pour intimider les acteurs de la société civile et des partis politiques, des arrestations arbitraires de membres du FNDC et une confiscation des droits et libertés des citoyens en Guinée.

A deux jours de la date des prochaines manifestations pacifiques et citoyennes du FNDC projetées le 28 juillet 2022 dans le grand Conakry et le 04 août 2022 sur tout le territoire national, les avocats redoutent des répressions contre les manifestants.

Maître William BOURDON et Maître Vincent BRENGARTH sollicitent l'intervention de Madame le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme Michelle BACHELET.

Guinée : dix ans après le massacre de Conakry, l'ONU réclame un procès

écrit par GuineePolitique© | 21 août 2022



“La paix et la réconciliation durables ne seront pas atteintes tant que justice et responsabilité ne seront pas maintenues” a déclaré la Haut-Commissaire de l’ONU aux droits de l’Homme Michelle Bachelet Jeria aux autorités guinéennes en évoquant l’attaque perpétrée par l’armée le 28 septembre 2009, dans un stade de Conakry.

La Haut-Commissaire de l’ONU aux droits de l’Homme Michelle Bachelet Jeria a appelé samedi les autorités guinéennes à “accélérer” l’organisation du procès [des auteurs du massacre d’opposants](#) lors d’une attaque perpétrée par l’armée il y a dix ans dans un stade de Conakry.

“L’impunité règne depuis trop longtemps en Guinée et empêche les cicatrices des victimes de guérir. La paix et la réconciliation durables ne seront pas atteintes tant que

justice et responsabilité ne seront pas maintenues”, a déclaré Michelle Bachelet dans un communiqué. Le 28 septembre 2009, les forces de défense et de sécurité et des militaires avaient battu, poignardé et tué par balles des opposants au régime militaire, rassemblés dans le plus grand stade de Conakry pour réclamer que le président autoproclamé depuis décembre 2008, Moussa Dadis Camara, ne se présente pas à la prochaine élection présidentielle. L’instruction sur le massacre est clôturée depuis fin 2017, mais la date du procès n’a toujours pas été fixée.

“Au moins 156 morts et disparus, dont un certain nombre de femmes décédées des suites de violentes agressions sexuelles”

Une Commission d’enquête internationale nommée par l’ONU a établi en décembre 2009 que l’attaque “a fait au moins 156 morts et disparus, dont un certain nombre de femmes décédées des suites de violentes agressions sexuelles”, a rappelé le Haut-Commissariat dans un communiqué. Ce rapport a accablé les autorités de l’époque, expliquant qu’elles ont modifié les lieux du crime. Des détenus ont par ailleurs été torturés, au moins 109 filles et femmes ont été victimes de violences sexuelles et des cadavres ont été enterrés dans des fosses communes. La Commission a également conclu que ce massacre constitue un “crime contre l’humanité”, et a conclu à la responsabilité pénale individuelle de plusieurs responsables guinéens, dont Moussa Dadis Camara.

Des “fonctionnaires mis en accusation et toujours en poste”

“Bien que la Commission d’enquête ait recommandé il y a près

de dix ans aux autorités guinéennes de poursuivre les responsables et d'indemniser les victimes, peu de progrès tangibles ont été enregistrés jusqu'à présent", a déploré Michelle Bachelet, appelant les autorités à "accélérer l'organisation du procès". "Ces procédures judiciaires tant attendues – si et quand elles auront réellement lieu – devraient garantir la responsabilité à la fois dans l'intérêt des victimes et renforcer l'état de droit dans l'ensemble du pays", a-t-elle souhaité. La Haut-Commissaire a souligné que les efforts pour engager des poursuites et organiser une procédure judiciaire "ont été extrêmement lents et n'ont pas abouti à un procès ni à des condamnations réelles des responsables".

"Il est particulièrement préoccupant qu'un certain nombre de hauts fonctionnaires mis en accusation soient toujours en poste et ne soient pas encore traduits en justice", a-t-elle conclu.

Le gouvernement "déterminé" à organiser un procès

Vendredi, la veille des 10 ans du massacre, le Premier ministre guinéen, Ibrahima Kassory Fofana, a affirmé vendredi soir sur la télévision publique vouloir "rassurer les victimes de la détermination du gouvernement à œuvrer pour la manifestation de la vérité".

"Tous les présumés auteurs desdites exactions, quels que soient leur appartenance politique, leur titre, leur rang ou leur grade, devront répondre de leurs actes devant la justice de notre pays", a-t-il assuré. "Ce procès sera, et nous nous y engageons fermement, une occasion de rendre justice aux victimes, de relever concrètement le défi contre l'impunité" en Guinée. Les autorités vont "créer les conditions matérielles, logistiques, techniques et sécuritaires pour la tenue effective de ce procès dans l'enceinte de la Cour d'Appel de Conakry, a ajouté le chef de gouvernement guinéen.

